



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Agreste

Données

Midi-Pyrénées



Numéro 48 - juillet 2008

Bilan 2007 du marché des terres agricoles libres

En 2007, les prix des terres labourables et des prairies naturelles de Midi-Pyrénées ont augmenté respectivement de 7 % et 2 % avec des écarts importants selon les zones de production. Contrairement à l'influence des primes de la politique agricole commune, qui a plutôt lissé les prix, la hausse des cours des matières premières agricoles a rendu tout son sens au potentiel agronomique des terres dans la détermination de leurs prix.

Terres céréalières : des prix en forte hausse

Depuis de nombreuses années, les prix des terres agricoles étaient essentiellement impactés par la politique agricole commune et les primes auxquelles les producteurs pouvaient prétendre. 2007 a marqué un tournant avec l'envolée spectaculaire, dès le deuxième semestre, des cours des matières premières agricoles. Pour les agriculteurs, les conséquences ont été contrastées selon leur orientation de production.

Confiance des céréaliers

Les grands bénéficiaires de la hausse des cours sont les céréaliers. Même la perspective d'une suppression possible des soutiens

publics, à l'horizon 2013, n'a pas entamé leur optimisme quant aux débouchés de leurs productions à venir.

Dans un contexte de crise alimentaire mondiale, les terres labourables apparaissent comme un investissement rentable aux yeux du producteur agricole. La demande est largement supérieure à l'offre, les tensions en résultant font fortement grimper les prix.

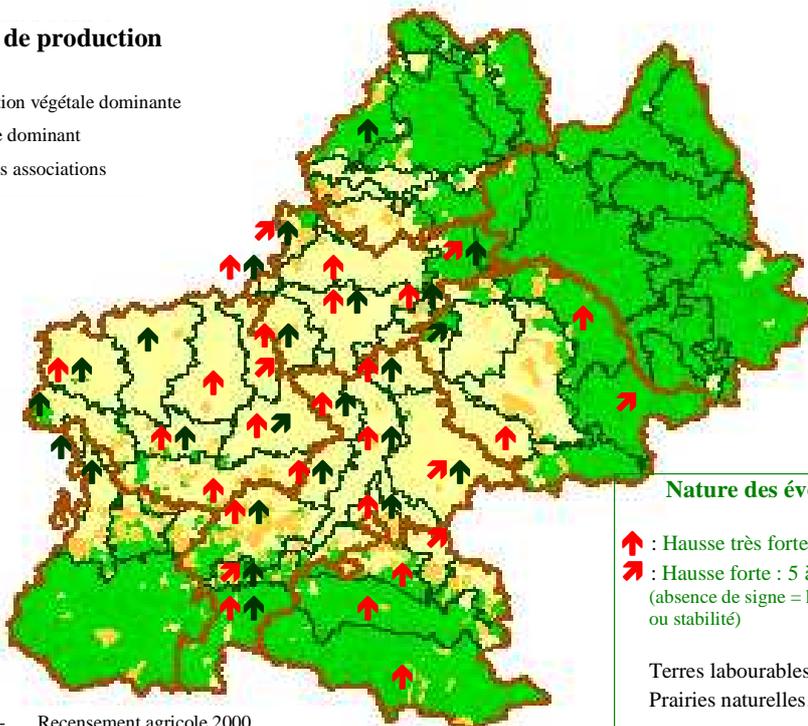
Inquiétude des éleveurs

Les éleveurs, notamment d'ovins et de bovins ont, quant à eux, subi de plein fouet la hausse des cours des matières premières. La partie de leurs charges consacrée à l'alimen-

Terres agricoles : évolution des prix 2006-2007

Orientations de production

- Production végétale dominante
- Elevage dominant
- Diverses associations



Nature des évolutions

- ↑ : Hausse très forte : 10 % et plus
- ↑• : Hausse forte : 5 à 10 %
(absence de signe = hausse modérée ou stabilité)

- Terres labourables..... →
- Prairies naturelles..... →

Sources : Agreste - Recensement agricole 2000,
Valeur vénale des terres agricoles 2006 et 2007

tation animale a été fortement alourdie, sans compensation par les prix de leurs propres productions.

Besoin accru de prairies pour plus d'autosuffisance

Pourtant, la demande de prairies a été forte, notamment de la part d'éleveurs soucieux d'accroître leur autosuffisance en fourrages. Les prix des prairies ont résulté d'arbitrages entre le coût et l'avantage de se prémunir contre les aléas, tant du climat (les périodes de sécheresse étant de plus en plus redoutées), que de la spéculation sur les céréales. Il s'est donc agi, pour les éleveurs, de se préserver en perspective d'un avenir incertain et non de développer leurs productions. En conséquence, comme on le constate en Ariège, ils ne sont pas prêts à consentir des prix trop élevés, surtout pour des terres vouées à une faible productivité.

En outre, certaines prairies naturelles commencent à être l'objet d'un pari sur le droit de les retourner à l'avenir. En effet, la demande ali-

mentaire mondiale pourrait, comme avec les quotas laitiers, inciter les instances européennes à assouplir les conditions de conversion des prairies en terres arables, en diminuant, par exemple, les ratios de référence des surfaces toujours en herbe.

Les prix de l'Aveyron désignent un seuil maximal

C'est en Haute-Garonne que les prix des prairies naturelles ont le plus augmenté mais ils restent toujours parmi les plus bas du marché midi-pyrénéen, juste au-dessus des prix ariégeois. En Aveyron par contre, dont le foncier à usage agricole reste le plus cher de Midi-Pyrénées, ni les valeurs des terres ni celles des prés n'ont évolué en 2007. Dans le Lot, où les structures de productions sont de dimension plus modeste, la pression exercée par les exploitations des départements voisins (Aveyron, Cantal, Corrèze) fait augmenter les prix des meilleures terres à des niveaux parfois très élevés comme dans le Ségala où l'on trouve des transactions

à plus de 9 000 € l'hectare.

Caves particulières et vin blanc, une association porteuse

Les vignes à vins rouges continuent de s'échanger avec difficulté et les prix, qui avaient eu tendance à baisser en 2006, sont toujours bloqués à ce niveau. Les difficultés d'écoulement de la filière vinicole épargnent cependant les producteurs de vins blancs, notamment ceux qui disposent de caves particulières et qui ont su valoriser leur image.

Les producteurs d'Armagnac, après plusieurs années d'une crise de surproduction, retrouvent confiance dans un marché à nouveau porteur.

Méthodologie de l'enquête Valeur vénale des terres agricoles

L'information statistique sur la valeur des terres agricoles revêt un caractère approximatif. En effet, la terre n'est pas un bien fongible : chaque fonds a ses caractéristiques propres de situation, de dimension, de fertilité, etc. et l'on ne peut dégager des valeurs moyennes à partir de prix très variables constatés sur le marché. Or, dans un marché très exigu, les transactions intervenant une année ne constituent pas forcément un échantillon représentatif des terrains agricoles d'une région donnée.

La valeur vénale des terres est donc déterminée à partir des prix de marché lorsque le nombre de transactions intervenues est significatif. Dans le cas où le marché n'est pas suffisamment représentatif (ce qui est souvent le cas lorsque l'on applique les contraintes du champ de l'enquête à l'échelon des petites régions agricoles), les prix indiqués sont le résultat d'estimations.

En Midi-Pyrénées, le service statistique s'appuie sur la connaissance de terrain des experts fonciers des Safer départementales. Leur couverture géographique du marché foncier rural est exhaustive et leur permet de répondre à la question « Sur quels prix vendeurs et acheteurs avaient-ils le plus de chances de s'entendre? ». C'est pourquoi l'on parle de valeur dominante, qui équivaut à une valeur modale, et non à une moyenne.

De même, les valeurs extrêmes ne sont pas des minimum et maximum absolus mais correspondent aux prix pratiqués en fonction de la qualité de la terre et des conditions du marché.

En Midi-Pyrénées, ce sont les valeurs des terres libres qui sont recherchées (dans d'autres régions où la pratique du fermage est dominante, les valeurs peuvent concerner les terres occupées).

Champ de l'enquête

Les prix indiqués concernent uniquement les terres agricoles devant conserver cette vocation.

Le seuil retenu pour les terres labourables et les prairies naturelles est de un hectare afin d'éliminer les transactions de conve-

nant. Les prix concernent les fonds non bâtis et libres à la vente.

L'influence de l'urbanisation dans la fixation des prix des terres agricoles

En Midi-Pyrénées, 70 % des communes appartiennent à un espace à dominante rurale. Par opposition, les autres communes, dites polarisées, sont incluses dans la zone d'influence d'un pôle urbain. En Haute-Garonne uniquement, l'espace à dominante rurale est minoritaire (41 % des communes). Dans le Gers par contre, 90 % des communes sont rurales.

Les transactions effectuées dans le cadre du marché foncier rural sont l'objet de notifications transmises aux Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural). L'usage réservé au fonds négocié (agricole, industriel, pour le loisir, terrain à bâtir, ...) est une information renseignée dans trois notifications sur quatre.

L'effet de l'urbanisation sur le marché agricole peut être appréhendé à travers l'étude des notifications ayant concerné les fonds notés « à destination agricole » selon le zonage « commune de l'espace rural / commune de l'espace urbain ».

Marché foncier rural de Midi-Pyrénées - Période 2005-2006-2007
Prix moyens des fonds selon leur destination (€ / ha)

nature de l'espace	Destination agricole						Destination terrain à bâtir		
	Fonds avec habitation		Fonds avec bâti sans habitation		Fonds sans bâti		Fonds sans bâti		
	moins d'1 ha	1 ha et plus	moins d'1 ha	1 ha et plus	moins d'1 ha	1 ha et plus	moins d'1 ha	1 ha et plus	
Ariège	rural	ns	6 972	43 063	4 090	8 056	2 363	128 556	61 186
	urbain	ns	ns	ns	3 760	16 095	2 948	165 426	52 978
Aveyron	rural	212 012	5 957	100 925	7 898	6 806	4 227	88 742	59 506
	urbain	ns	ns	ns	7 635	6 313	4 155	132 972	85 809
Haute-Garonne	rural	ns	13 699	37 023	4 755	4 454	3 216	105 468	56 692
	urbain	345 459	17 716	ns	19 118	13 264	5 854	297 426	159 016
Gers	rural	ns	12 256	121 136	6 075	4 949	4 729	86 683	25 011
	urbain	ns	8 957	ns	ns	8 797	4 600	164 192	53 120
Lot	rural	284 588	11 652	54 505	4 765	4 310	2 810	62 700	36 848
	urbain	ns	ns	ns	ns	5 304	3 059	78 944	23 115
Hautes-Pyrénées	rural	ns	8 811	45 158	8 687	5 793	4 663	132 090	52 293
	urbain	ns	ns	109 037	6 660	6 502	6 370	168 186	116 184
Tarn	rural	ns	10 713	70 993	6 666	8 003	4 104	181 430	79 015
	urbain	ns	ns	ns	ns	6 984	4 430	210 535	74 559
Tarn-et-Garonne	rural	ns	11 117	ns	6 024	6 645	3 682	116 984	62 163
	urbain	ns	ns	ns	ns	14 273	5 423	205 659	61 995
Midi-Pyrénées	rural	200 923	10 253	70 836	6 351	6 018	4 009	108 763	49 261
	urbain	338 685	11 603	90 276	6 366	9 371	4 961	227 834	130 292

Source : Safer de Midi-Pyrénées (GHL, Sogap, Safalt)

ns : moins de 10 notifications sur la période et le champ étudiés

Avertissement : les valeurs moyennes présentées ici ne rendent que partiellement compte des tendances du marché agricole dans toute leur complexité, certaines zones de production se trouvant « sur pondérées » par rapport à d'autres pour lesquelles le nombre de transactions est faible, voire nul. De même pour les diverses catégories de terre (labourables, prairies naturelles, vignes, ...)

Prix du petit parcellaire dopés par l'urbanisation

Les petites surfaces à destination agricole (fonds de moins d'un hectare) se vendent en moyenne 50 % plus cher en zone d'influence urbaine que dans l'espace à dominante rurale. C'est particulièrement probant en Haute-Garonne et dans les départements les plus polarisés sur l'aire toulousaine (Ariège, Tarn-

et-Garonne). Lorsque les fonds couvrent une surface au moins égale à un hectare, la différence de prix entre espace urbain et espace rural a tendance à s'estomper, y compris pour les fonds vendus avec une habitation.

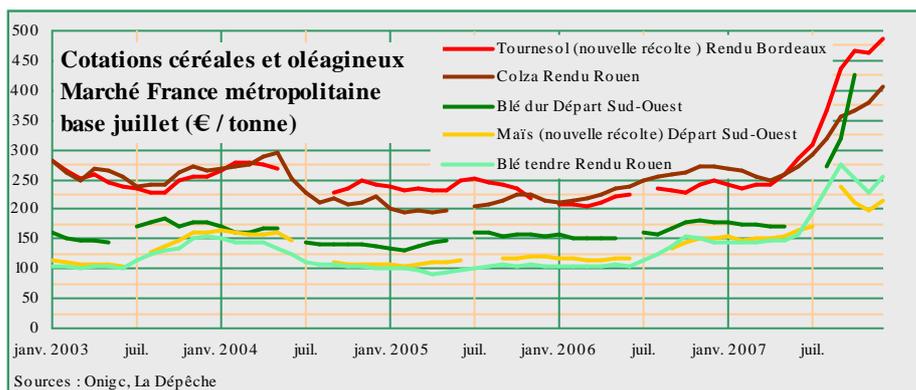
La hausse des cours des matières premières agricoles a un impact certain sur la valeur de la terre agri-

cole. Ceci dit, le prix du foncier rural destiné au terrain à bâtir est tellement plus élevé, même en zone rurale, que l'effet des cours reste marginal pour conserver leur vocation agricole aux terrains lorsque ceux-ci sont aisément convertibles en vue de la construction.

Les cours des matières premières agricoles ont fortement grimpé en 2007

Des cours favorables aux céréaliers

Après des années de stabilité des cours, ceux-ci se sont emballés dès l'été 2007, pour des raisons conjoncturelles (une campagne de production décevante) mais surtout structurelles (augmentation de la demande de la part des pays émergents). Avant l'été 2007, sur le marché français, la tonne de blé tendre ou de maïs dépassait rarement 150 €, valeur autour de laquelle os-

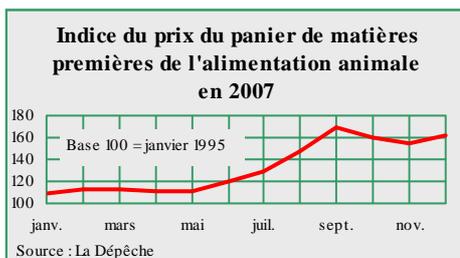


collait celle du blé dur. Tournesol et colza restaient à moins de 300 € la tonne.

En fin d'année, le prix du blé reste toujours supérieur des deux tiers à celui de mai. Il est presque multiplié par deux pour le tournesol. Dans le contexte de demande alimentaire mondiale croissante, les producteurs spécialisés en grandes cultures avaient en 2007 toutes les raisons de parier sur la rentabilité des terres. Cependant, la hausse du prix du pétrole, qui s'est fortement accélérée en 2008 et qui impacte directement le coût de leurs consommations intermédiaires, pourrait tempérer leurs prévisions les plus optimistes.

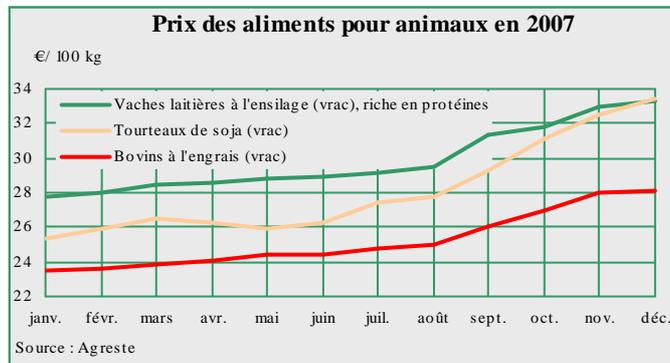
Les éleveurs bovins et ovins malmenés

Suivant la tendance générale, les prix des aliments pour animaux ont augmenté. Ainsi l'indice du prix du



panier des matières premières de l'alimentation animale a crû de 60 points entre mai et septembre 2007.

Les prix des aliments élaborés ont eux-mêmes subi des hausses fortes, de l'ordre de 20 à 30 % en un an.



Parallèlement, les cours des bovins et des ovins ont été affectés par l'épidémie de fièvre catarrhale ovine.

En ce qui concerne les prix des bovins maigres, l'exemple du broutard croisé est significatif : entre le début et la fin de l'année 2007, il s'est déprécié de 6 %, passant de 2,23 à 2,10 € le kg vif (source : Office de l'Élevage - Cotation hebdomadaire française du bétail maigre : mâle croisé R 6-12 mois de 300 kg).

Pour l'agneau de boucherie, le printemps 2007 a été des plus perturbés avec une dégringolade des cours jusqu'à 4,7 € le kg net, mais ils se sont redressés par la suite et se sont maintenus au-dessus des 5,6 € durant tout le dernier trimestre de l'année (source : Office de l'Élevage - Prix moyen pondéré des agneaux de boucherie). Au final, le cours moyen de l'année 2007 aura été stable par rapport à celui de 2006.

En moyenne annuelle, le prix des gros bovins a baissé de 5 % entre 2006 et 2007. Ce sont les jeunes bovins (- 10 % pour catégorie R) et les bœufs (- 7 % pour catégorie R) qui ont connu les plus fortes décoctes (source : Ofival - Cours des gros bovins).

Même si la fièvre catarrhale ovine a globalement épargné les élevages de la région en 2007, la décision de l'Italie début 2008 de bloquer ses importations de broutards français jusqu'à preuve de leur vaccination risque d'entraîner un manque à gagner et des coûts imprévus pour les troupeaux assignés à demeure.

■ DRAF - Srise - Dominique Aymard

Pour en savoir plus :

Publications

- www.telos-eu.com - article de François Meunier - 27 mai 2008 : Flambée agricole : la faute à l'urbanisation
- AUAT, Safer GHIL - Perspectives villes n° 29 - novembre 2005 : La pression foncière en hausse sur le territoire rural

Sites Internet

- Statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr
- SAFER : www.safer.fr



Agreste : la statistique agricole

© Agreste 2008

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Bât. E - Bd Armand Duportal
31074 Toulouse Cédex Tél : 05.61.10.61.56

Mél : srise.draf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude Teurlay
Rédaction : Dominique Aymard
Composition : Dominique Aymard
Impression : DRAF- Srise

Dépôt légal : à parution ISSN : 0246-1803
Prix : 2,50 € (gratuit à l'unité)

Terres libres à la vente, d'un ha ou plus

Valeur vénale des terres agricoles (euro / ha)

	Terres labourables				Prairies naturelles				Autres surfaces en herbe			
	valeurs dominantes		valeurs extrêmes 2007		valeurs dominantes		valeurs extrêmes 2007		valeurs dominantes		valeurs extrêmes 2007	
	2006	2007	minimum	maximum	2006	2007	minimum	maximum	2006	2007	minimum	maximum
MIDI-PYRENEES	4 450	4 770			3 850	3 930						
<i>Ariège</i>	3 430	3 810			2 160	2 160			750	750		
390 Plaine de l'Ariège	4 300	4 500	3 000	5 500	3 050	3 050	2 000	3 700				
392 Coteaux de l'Ariège	3 000	3 500	2 000	4 500 ++	2 300	2 300	1 250	2 500	750	750	500	1 200
393 Région sous-pyrénéenne	2 700	3 000	2 000	3 800	2 000	2 000	1 200	3 050	750	750	500	1 200
472 Région pyrénéenne	2 200	2 500	1 500	3 000 +	2 000	2 000	1 200	3 050	750	750	500	1 200
<i>Aveyron</i>	5 400	5 400			5 540	5 540						
161 Rougier de Marcillac	4 600	4 600	2 300	6 860	4 570	4 570	2 300	6 860				
162 Lévezou	5 800	5 800	3 000	8 000	5 800	5 800	3 000	8 000				
397 Bas-Quercy	4 100	4 100	2 750	7 000	3 800	3 800	2 000	7 000				
407 Viadène et Vallée du Lot	4 600	4 600	2 600	7 600	4 500	4 500	2 300	7 600				
409 Ségala	7 000	7 000	3 800	11 200	6 720	6 720	3 000	11 200				
411 Grands Causses	4 340	4 340	1 500	8 500	5 480	5 480	1 200	8 500				
411 A Grands Causses - Nord	6 310	6 310	2 900	8 500	6 310	6 310	2 900	8 500				
411 B Grands Causses - Sud	2 400	2 400	1 500	5 300	2 400	2 400	1 200	5 300				
412 Monts de Lacaune	3 080	3 080	1 500	7 600	3 040	3 040	1 300	7 600				
412 A Monts de Lacaune - Vallée	3 800	3 800	1 500	7 600	3 800	3 800	1 500	7 600				
412 B Monts de Lacaune - Montagne	2 210	2 210	1 500	4 200	2 210	2 210	1 300	4 200				
419 Aubrac	6 400	6 400	3 800	9 400	6 400	6 400	3 800	9 400				
<i>Haute-Garonne</i>	4 320	4 940			2 250	2 630						
385 Coteaux du Gers	4 170	5 020	2 500	6 000	2 000	2 500	2 000	3 000				
385 A Terrefort	4 600	5 500	3 000 +++	6 000 ++	2 000	2 500	2 000 +++	3 000 ++				
385 B Boulbène	3 700	4 500	2 500 +++	5 500 +++	2 000	2 500	2 000 +++	3 000 ++				
389 Coteaux de Gascogne	3 000	3 500	2 000 ++	5 000 +	2 200	2 500	1 500 ++	3 000 ++				
390 Les Vallées	5 000	5 800	3 000 ++	7 000 +	2 000	2 500	2 000 +++	3 000 +++				
391 Lauragais	5 160	5 700	2 000	8 000	2 700	3 200	2 500	4 500				
391 A Coteaux du Lauragais Sud	5 500	6 000	3 500 +	8 000 +	2 700	3 200	2 500 ++	4 500 ++				
391 B Terrasses du Nord toulousain	3 500	4 200	2 000	5 500 ++	2 700	3 200	2 500 ++	4 500 ++				
392 Volvestre	3 300	4 000	2 500 +++	5 300 +	1 800	2 500	2 000 +++	3 300 +++				
393 La Rivière	3 500	3 800	2 500 +++	5 000 +	2 500	2 800	1 800 +++	3 500				
472 Pyrénées Centrales	3 000	3 300	2 000	4 500	2 500	2 800	1 500 ++	3 500 +				
<i>Gers</i>	4 590	4 980			2 480	2 690						
147 Haut-Armagnac	4 310	4 810	3 200	6 200	2 500	2 670	2 500	3 100				
147 A Haut-Armagnac Zone Nord	4 700	5 200	3 800 +	6 200 ++	2 500	2 500	2 500	3 100				
147 B Haut-Armagnac Zone Sud	3 500	4 000	3 200 +	6 000	2 500	2 800	2 500 ++	3 000 ++				
149 Ténarèze	4 400	4 400	2 800	6 100	2 500	2 800	2 000	3 200 +				
383 Astarac	4 700	5 200	3 000	7 000 ++	2 300	2 300	2 000	3 000				
384 Lomagne	4 500	4 800	3 500 +	5 500 ++	2 600	2 600	2 400	3 100				
385 Coteaux du Gers	5 500	6 200	4 000 ++	7 000 +	3 000	3 200	2 500	3 500				
386 Vic-Bilh	5 000	5 000	3 200	8 500								
387 Rivière Basse	5 000	5 200	3 500 +	8 500	2 600	3 200	2 700 ++	3 800				
388 Bas-Armagnac	3 800	4 200	3 000 +	6 800	2 300	2 600	2 000	3 800				
<i>Lot</i>	3 210	3 210			3 560	3 600						
159 Bourianne	2 300	2 300	1 800	2 750	2 000	2 300	1 500	3 000 +				
160 Vallée de la Dordogne	4 600	4 600	3 050	7 000 ++	4 000	4 000	2 750	4 600				
394 Causses	2 300	2 300	1 500 +++	2 750	2 300	2 300	1 500 +++	2 750				
396 Quercy Blanc	3 050	3 050	1 800	4 600	2 600	2 600	1 500	3 050				
407 Vallée du Lot	4 600	4 600	3 050	7 000 ++	3 050	3 050	2 750	3 800				
408 Limargue	4 570	4 570	2 500 +	6 000	4 570	4 570	2 500 +	6 000				
409 Ségala	4 570	4 570	4 570	9 100 +++	4 570	4 570	3 000 -	9 100 +++				
<i>Hautes-Pyrénées</i>	5 130	5 210			3 480	3 490						
146 Montagne de Bigorre	3 500	3 600	2 800	7 500	3 400	3 400	2 700	4 200				
148 Coteaux de Bigorre	4 500	4 600	3 200	7 000	3 200	3 200	2 200	4 500				
150 Haute Vallée de l'Adour	6 500	6 500	4 500	9 500	4 600	4 600	3 000	6 000				
381 Coteaux Nord	5 800	6 000	4 000	9 000	4 400	4 400	3 000	6 000				
383 Astarac	5 700	5 700	4 000	9 000	3 500	3 500	2 500	5 000				
386 Vic-Bilh et Madiran	5 000	5 200	3 500 +	8 500	2 600	3 200	2 700 ++	3 800				
387 Rivière Basse	5 000	5 200	3 500 +	8 500	2 600	3 200	2 700 ++	3 800				
389 Coteaux de Gascogne	4 500	4 600	3 200	7 000	3 200	3 200	2 200	4 500				
<i>Tarn</i>	4 230	4 490			3 210	3 270						
151 Gaillacois	4 000	4 000	2 500	5 800 +	3 500	3 600	2 500	4 600 +				
152 Coteaux molassiques	3 800	3 900	2 700 +	4 200 +	3 000	3 200	2 200 ++	3 800 +				
153 Plaine de l'Albigeois et du Castrais	4 500	4 700	2 400 +	6 200 +	3 200	3 200	1 900 +	3 800				
391 Lauragais	4 800	5 350	3 650 ++	6 400 +	3 000	3 000	2 450 +++	3 500				
395 Causses du Quercy	3 500	3 600	2 200 ++	4 000	3 000	3 100	2 200 ++	3 800 +				
409 Ségala	4 500	5 050	2 600 +++	7 600 +	3 350	3 500	2 300 ++	4 550 +				
412 Monts de Lacaune	3 300	3 450	1 700 +	4 750 +	3 200	3 200	1 400	3 800 -				
413 Montagne Noire	3 200	3 200	1 500	4 500	2 800	2 800	1 300	3 650 -				
<i>Tarn-et-Garonne</i>	3 860	4 440			2 670	2 970						
154 Bas-Quercy de Monclar	3 500	4 000	3 000 +	5 000 ++	2 100	2 500	2 000 ++	2 800 +++				
155 Bas-Quercy de Montpezat	4 000	4 500	3 000 +	7 000 ++	3 000	3 000	2 200	3 800				
384 Lomagne	4 000	5 000	3 500 ++	5 500 +	2 500	2 800	2 000 ++	3 000 ++				
385 Coteaux du Gers	3 600	4 200	3 000 +	5 000 +	2 500	2 800	2 000 ++	3 000 ++				
390 Vallées et Terrasses	4 000	4 500	3 000 +	7 500 +	2 500	2 800	2 000 ++	3 000 ++				
391 Lauragais	3 000	4 000	3 000 +++	7 500 ++	2 500	2 800	2 000 ++	3 000 ++				
395 Causses du Quercy	3 500	3 800	2 800 +++	5 000 +	2 300	2 800	2 000 ++	3 500 ++				
396 Quercy Blanc	4 000	4 000	3 000 +	6 100	3 000	3 000	2 200	3 800				
397 Rouergue	3 050	3 500	3 000 +++	5 500 +	3 000	3 500	2 500 +++	4 000 +				
398 Néracois	4 000	5 000	3 500 ++	5 500 +	2 500	2 800	2 000 ++	3 000 ++				
399 Pays de Serres	3 800	4 000	3 000 +++	5 000 +	2 300	3 000	2 200 ++	3 800 +++				

Evolution des extrêmes
 + : augmentation inférieure à 10 %
 ++ : 10 à 20 % d'augmentation
 +++ : 20 à 30 % d'augmentation
 ++++ : augmentation de 30 % et plus
 - : diminution

**Valeurs 2007
des terres
labourables et
des surfaces en
herbe**

Agreste : la statistique agricole

Autres surfaces en herbe			
valeurs dominantes		valeurs extrêmes 2007	
2006	2007	minimum	maximum
1 500	1 500	1 000	2 000
1 500	1 500	1 000	2 000

Source : Agreste - Valeur vénale des terres agricoles 2007

